



FICHE INSCRIPTION ÉCOLE DE POLE DANCE Adhésion Fédération Française de Danse

• Identité du participant (à partir de 16 ans)

Nom.....Prénom.....

Date de naissance : Âge: Nationalité:

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : mail :

J'accepte d'être photographié et filmé au sein du club et à la diffusion sur tous supports (site du club, Facebook, Instagram, club, presse, tv ...)

• Personne à prévenir en cas d'urgence:..... Tél :

• Adhésion Obligatoire FFD (Fédération Française de Danse)

Ocean Pole Studio étant membre de la FFD, l'adhésion est obligatoire pour tout achat de carte ou abonnement.
Cette adhésion est valable du 01/09 au 31/08 et devra être renouvelée chaque année en septembre.

Adhésion annuelle FFD Loisirs: **19€ par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Danse**

Adhésion annuelle FFD Loisirs et Compétition: **21€ par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Danse**

• Documents obligatoires à fournir pour l'inscription (sans ces documents vous ne pourrez pas participer aux cours)

▶ Adulte: Certificat médical **de moins d'un an « attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la Pole danse, en loisirs ou Loisirs et compétition (selon la licence choisie)**

▶ Le règlement de la Licence en fonction de votre choix

Je certifie avoir lu et accepté les conditions générales de vente et le règlement intérieur.

Je certifie également être en bonne santé physique. Je dégage en conséquence, soit comme pratiquant, soit comme spectateur, Ocean Pole Studio, leurs instructeurs, leurs intervenants ainsi que ses pratiquants ou invités, de toute responsabilité, en cas d'accident de quelque nature qu'il soit, et renonce à tout recours contre Ocean Pole Studio, leurs instructeurs, leurs intervenants ainsi que ses pratiquants ou invités.

Je certifie que je suis assuré au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de la pratique de la Pole Dance.

Je certifie être informé que les réservations et annulations devront être effectuées exclusivement via la plate-forme Fitogram. Aucun remboursement, échange, report ne sera effectué hors conditions mentionnées au CGV.

• Contact Et Réservation:



Fait à, le

Mention lu et approuvé et Signature:

Conditions Générales de Vente

I. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations de chacune des deux parties désignées par un côté le client ou l'utilisateur ou l'élève, ou bien le participant et de l'autre, l'EI **SARAH RAMACHE Ocean Pole Studio**, également désigné. **Ocean Pole Studio**. Elles précèdent toutes les conditions de commande, de paiement, par le Client ainsi que les conditions d'annulation des commandes de Produits et Services. Tout utilisateur de ce site est tenu de lire les présentes conditions générales et d'accepter les conditions relatives à l'utilisation du site. En utilisant le site vous reconnaissez avoir, pris connaissance de ces conditions et les avoir acceptées. Toutes réservations ou achat de produits ou services auprès d'Ocean Pole Studio vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. L'accès aux prestations décrites sur le présent site est autorisé après inscription via la Plateforme de réservation Fitogram, sous réserve du paiement de ces dites prestations aux conditions de règlement régissant chaque prestation. Toutes les inscriptions sont nominatives et ne peuvent donc pas s'échanger. L'inscription via la Plateforme Fitogram, ou la commande de tout produit ou service, ou le paiement du prix par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter acquérir les Produits et Services proposés par Ocean Pole Studio. En contrepartie, Ocean Pole Studio s'engage à mener à bien les prestations fournies, conformément aux conditions stipulées dans ces conditions générales. Vous pouvez contacter Ocean Pole Studio par mail à : oceanopestudio@gmail.com

II. ANNULLATION

En raison du nombre limité d'inscrits à un cours et du nombre requis (minimum 2 personnes) pour que le cours en question soit dispensé (s'il n'y a pas un nombre minimum de 2 personnes , le cours est annulé et votre cours ne crédité), toute annulation du fait du client doit être effectuée impérativement 24 h à l'avance. Au-delà, le montant du cours est déduit et le cours décompté : n'est pas remboursé ni récredité sauf pour raison de santé et sur fourniture d'un justificatif médical. Ocean Pole Studio se réserve le droit de modifier ses horaires s'il/ou annuler ses cours. Si pour une raison exceptionnelle un cours doit être annulé par Ocean Pole Studio, les participants seront informés à l'avance de cette annulation par mail et SMS et le montant du cours ne sera pas déduit, ou dans le cas d'un cours déjà réglé, le crédit du cours sera récredité. Des modifications de planning peuvent être effectuées tout au long de l'année. Ces modifications ne seront en aucun cas un motif de résiliation ou présent règlement intérieur. Planning non contractuel. Ocean Pole Studio se réserve le droit de le changer sans préavis.

III. RÉSILIATION , RETRACTION ET REMBOURSEMENT

Retraction: Conformément aux dispositions légales en vigueur, si le Client dispose d'un délai de quatorze jours (article L121-21 du code de la consommation) à compter de l'achat d'un produit, service ou prestation, nous offrons un droit de rétractation auprès de Ocean Pole Studio, et ce, sans justificatif ni pénalité, en vue d'un échange ou remboursement. Le droit de rétractation devra s'exercer par envoi d'un courrier SUIV à Ocean Pole Studio, 90 impasse des Bignonnes, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE.

Résiliation: Les abonnements annuels, forfaits et cartes ne peuvent être réalisés une fois entamés, sauf cas exceptionnels décrits ci-dessous: - En cas de blessure ou de grossesse imposable un arrêt temporaire justifié par un certificat médical exclusivement, l'élève pourra obtenir l'allongement de la durée de validité de son abonnement, forfait ou sa carte à la date mentionnée au certificat médical. Les mensualités ne sont pas suspendues. - En cas de problème médical ou blessure imposable un arrêt total et définitif des activités sur justificatif médical mentionnant expressément l'incapacité définitive ou suite à une mutation hors département (avec justificatif) : Dans le cas d'une carte intégralement réglée, le client peut prétendre au remboursement des cours non consommés par chèque ou virement. Si la date de validité est dépassée au jour de la demande de résiliation, l'élève ne pourra prétendre à aucun remboursement. Le remboursement se fera au prorata du nombre de cours consommés comparés au tarif de la valeur des cours lors de la date d'achat. Dans le cas d'un paiement de carte mensuel ou d'un abonnement annuel, le client pourra prétendre à la résiliation de son abonnement ou de sa carte. Les mensualités seront stoppées. Le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement, même au titre des cours non effectués. Une demande écrite par mail accompagnée d'un justificatif (certificat médical ou facture à l'adresse du nouveau domicile), devra être adressée à Ocean Pole Studio dans un délai de 15 jours au plus tard après l'arrêt des cours. Aucune demande ne sera traitée de façon rétroactive au-delà de ce délai de 15 jours. Aucune demande ne sera recevable sans un justificatif conforme.

En dehors des cas mentionnés ci-dessus, aucun remboursement ne sera effectué, ni aucun échange d'abonnement entre élèves. Les cartes et cours sont exclusivement nominatifs. En cas de résiliation hors des cas mentionnés ci-dessus, des frais de 15% du montant total du produit seront dû à Ocean Pole Studio.

IV. TARIFS

Les Produits et Services sont fournis aux prix en vigueur figurant chez Ocean Pole Studio et sur le Site Internet, lors de l'enregistrement de la commande par Ocean Pole Studio. Les tarifs Ocean Pole Studio se réfèrent au droit de modifier ses tarifs ou ses prix à tout moment et s'engage à appliquer le tarif en vigueur à la date de validation de l'inscription. Les prix sont exprimés en Euros HT (TVA non applicable et 2% de CGI). Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat.

V. PRODUITS

COURS DÉCOUVRIETE:

Cette offre est valable pour tout cours réservé par un nouvel élève (n'ayant jamais suivi de cours à Ocean Pole Studio) et achetant un forfait ou adhérant à un abonnement à la suite de son essai. Cette offre est valable sur l'ensemble de nos cours et n'est valable qu'une seule fois. En cas d'annulation tardive (moins de 24h avant le cours) ou de non présentation au cours, l'élève ne pourra prétendre une nouvelle fois à cette offre. Si l'élève n'effectue pas d'achat de carte ou d'abonnement à la suite immédiate de son essai, la séance lui sera facturée 30€ (tarif d'un cours unitaire normal).

COURS UNITAIRES:

Les stages, événements et cours privés ne sont pas compris.

Tarifs consultables ici: <https://oceanopestudio.wixsite.com/accueil/tarifs>

LES CARTES DE COURS :

Les stages, événements et cours privés ne sont pas compris.

Carte 5 cours: valide 2 mois payable en 2 fois max

Carte 10 cours: valide 4 mois payable en 4 fois max

Carte 20 cours: valide 8 mois payable en 8 fois max

Carte 40 cours: valide 12 mois payable en 12 fois max

Carte 80 cours: valide 12 mois payable en 12 fois max

Carte 120 cours: valide 12 mois payable en 12 fois max

Tarifs consultables ici: <https://oceanopestudio.wixsite.com/accueil/tarifs>

Les Workshops et/ou stages , les cours privés ainsi que les Shooting Photo et Evj constituent des événements additionnels non compris dans les cartes ou Abonnements et sont soumis à des conditions tarifaires particulières qui seront communiquées lors desdits événements. Les élèves participants s'engagent à respecter toute règle d'organisation ou de paiement inhérente à ceux-ci.

VI. CONDITIONS DE PAIEMENT:

Sauf accord d'Ocean Pole Studio, le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, soit en espèce ou virement.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par un banquier domiciliée en France métropolitaine. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception. Ocean Pole Studio se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la commande effectuée par le Client et de lui interdire l'accès aux cours.

En cas de paiements mensuelisés, les règlements pourront s'effectuer par prélèvement SEPA;

En cas de paiements mensuels par chèques: Tous les chèques devront être déposés au jour de l'inscription ou de l'achat du produit ou de la prestation. Ils seront encaissés chaque mois à la date déterminée en accord avec le client. Tous les chèques déposés devront être encaissables et seront encaissés sans que le client ne puisse s'y opposer (sauf cas cités en article III des présentes conditions générales de Vente.

Tous les ordres de prélèvements SEPA devront être honorés sans que le client ne puisse s'y opposer (sauf cas cités en article III des présentes conditions générales de Vente. Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par Ocean Pole Studio pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client. Les prestations de services doivent toujours être réglées avant l'exécution de celles-ci.

VII. RESPONSABILITE

Le client reconnaît avoir été informé par Ocean Pole Studio des risques et des mises en garde liés à la pratique de la Pole Dance et des disciplines aériennes. Afin de prévenir le risque de blessures, le client s'engage à respecter le règlement intérieur affiché au studio et consultable sur le site internet, ainsi qu'à ne pas participer aux cours en cas de blessures ou de grossesse. Dans le cas contraire Ocean Pole Studio se dégage de toute responsabilité.

En achetant des prestations et donc en acceptant les présentes conditions générales de vente, le client déclare avoir l'autorisation de son médecin traitant et être en bonne santé, présenter une condition physique satisfaisante, être titulaire d'un justificatif (certificat médical ou facture à l'adresse du nouveau domicile), avoir souscrit une assurance en responsabilité civile suffisante pour vous être garantie dans le cadre de ces pratiques. Ocean Pole Studio déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MAAF Assurances S.A.

chaury TRIOIS MONT Cedex.

Afin de prévenir le risque de blessures, Le client s'engage à respecter les horaires, les règles de sécurité, le contenu du cours, les consignes du professeur. Il est demandé à chacun de travailler avec un binôme et de se parer mutuellement lorsque le professeur s'occupe d'autres participants. Les consignes de parades seront énoncées par le professeur et devront être attentivement écoutées et suivies par le participant. Il est demandé au participant de suivre scrupuleusement chaque étape suivante :

Arriver à l'heure pour effectuer le cours en entier. Regarder les démonstrations du professeur et écouter ses explications avant d'effectuer les échauffements, les figures, les combos, les chorégraphies, les étirements, etc.... Ne pas effectuer de figures qui ne lui auront pas été montrées par le professeur et qui ne seraient pas de son niveau. Effectuer les échauffements en entier pour préparer le corps et prévenir le risque de blessures. Effectuer les étirements pour détendre les muscles et prévenir les courbatures. Ne pas appliquer de cosmétique gras (crème, huile ou lait) sur le corps et les mains, le jour du cours pour ne pas rendre la barre glissante et dangereuse. Il est de même recommandé de se laver les mains avant un cours pour mieux adhérer à la barre.

VIII. LIEUX DE DISPENSE DES COURS

Les cours sont dispensés dans les lieux suivants:

11 rue Maurice Fompidou, 85430 Nieul le Dolent

IX. ÉPIDÉMIE COVID 19

Aucun remboursement, ni report de carte ne pourra avoir lieu en cas de mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid 19, qu'il s'agisse de fermeture d'établissement, de confinement, de conditions d'accès telles que le pass sanitaire ou tout autre mesure. Aucune réaillation ne sera possible, l'épidémie de Covid 19 ne faisant pas parti des motifs de résiliations prévus par l'art de nos présentes CGV.

Tous les paiements mensuels seront maintenus.

Néanmoins: - En cas de fermeture du Studio: les cours seront maintenus par Visio. Les inscriptions aux cours collectifs VISIO se feront avec la carte / pass en cours et l'élève n'aura pas à payer de frais de réservation supplémentaires jusqu'à la fin des séjours de 200M.

Pour les élèves ne disposant pas de barres, le studio pourra mettre à disposition ses barres dans la limite des barres disponibles au sein du studio (4 barres).

Les demandes de barres s'effectueront. Exclusivement par mail à oceanopestudio@gmail.com et seront traitées par ordre de réception du mail.

En cas de caution de 200€ (non remboursable) au cas échéant) ainsi qu'un chèque de caution de 170 par crash mat seront demandés.

Pour les élèves ne disposant pas de barres, les CGV s'appliquent et aucun remboursement ne pourra intervenir.

- En cas de restrictions d'accès au studio type Pass Sanitaire: Les CGV s'appliquent; aucun remboursement ni report ne pourra intervenir pour les élèves ne pouvant présenter un pass sanitaire valide, existant, ou bien les élèves présentant une contre-indication à la vaccination contre la COVID 19.

Dans le cas d'une contre-indication vaccinale, les cartes seront gélées; les paiements seront suspendus pendant la durée de la restriction vaccinale et la validité de la carte sera reportée de la durée de la restriction.

X. CLAUSES RÉSOLUTOIRES

Le non-respect par le Client et/ou le Participant d'une des obligations le(s) concernant visée dans les présentes conditions générales entraîne la résiliation immédiate du présent contrat et ce que le dernier puisse prétendre à une quelconque forme de remboursement.

XI. DROITS DE PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES

Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logos figurant sur les Produits, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive du Vendeur, du propriétaire de la marque et de ses partenaires commerciaux sur le Site.

Toute réimpression totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logos, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord écrit et préalable du Vendeur et/ou du propriétaire, est strictement interdite. Il est de même tout combinaison ou jonction avec toute autre marque, symbole, logo, type et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il est en même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété du Vendeur et/ou du propriétaire de la marque.

XII. EXCEPTION D'INEXÉCUTION - FORCE MAJEURE

12.1. Les Parties déclarent renoncer par avance à toute demande de préavis des dispositions des articles 1219 et 1220 du Code civil du régime de l'exception d'inexécution qui y est prévu. Par conséquent, elles s'engagent à exécuter pleinement et intégralement les présentes même en cas de manquement de la part de l'une ou de l'autre.Cependant, si l'empêchement étant définitif ou perdurant au-delà d'un (1) mois à compter de la constatation de l'empêchement par exploit d'huissier, les présentes seraient purement et simplement résolues.

12.2. L'exécution par le Vendeur de ses obligations aux termes du présent Contrat sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en générerait ou retarderait l'exécution. Le Vendeur avisera le Client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les trois jours à compter de la date de survenance de l'événement. Lorsque la suspension de l'exécution des obligations du Vendeur se poursuivra pendant une période supérieure à six jours suivant la date de survenance de l'événement, le Client a la possibilité de résilier la Commande en cours et le Vendeur procédera alors au remboursement de la Commande dans les conditions visées dans les présentes conditions générales.

XIII. NULLITÉ D'UNE CLAUSE DU CONTRAT-MODIFICATION DU CONTRAT

13.1. Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat était annulée, celle nulloité n'entraîne pas la nullité des autres dispositions du Contrat qui demeureront en vigueur entre les Parties.

13.2. Tout amendement, résiliation ou abandon de l'une quelconque des clauses du présent Contrat ne sera valable qu'après accord écrit et signé entre les Parties.

XIV. INDÉPENDANCE DES PARTIES

Aucune des parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie. Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

XV. NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

XVI. RÉCLAMATIONS ET RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation " Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. "

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Ces cas de litige ou différends, nous vous invitons à nous contacter préalablement par courriel à l'adresse suivante : oceanopestudio@gmail.com ou par téléphone au 0666881758. Seules les réclamations Litiges de Produits et Services seront prises en compte. A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de notre part dans un délai raisonnable d'un (1) mois, au sens de l'article L133-4 du Code de la consommation, vous aurez la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L613-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle, 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux www.mediateur-consommation-smf.fr

XVII. LOI APPLICABLE

Le présent Contrat sera régi par la loi française.

XVIII. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux compétents des Sables d'Olonne, notamment pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Règlement Intérieur

I. CERTIFICAT MÉDICAL

La pratique de la pole dance induit forcément d'être amené à danser autour d'une barre et de faire des figures acrobatiques sur celle-ci. Vous devez fournir un Certificat Médical ou une attestation sur l'honneur de bonne santé.

Ocean Pole Studio tient à attestation sur l'honneur de bonne santé avant les nouvelles participantes du contenu de la liste des participantes contre indications à la pratique de la pole dance afin qu'elles en tiennent compte lors de leurs inscriptions.

Voici la liste (non exhaustive):

- grossesse
- fragilité / blessures du dos et des articulations (hernies, ostéoporose)
- problème cardiaque
- post-natal récent (abdominaux encore fragiles)
- hémophilie ou prise d'anticoagulant (contracs , coups » avec la barre)
- en cas d'asthme à l'effort

Etvou s'il subsiste le moindre doute sur votre état de santé et sur l'impact « aggravant » que pourrait vous procurer la pratique de la Pole dance pour votre bien être ou votre santé.

II. LA TENUE DE POLE DANCE

- Short – shorty
- Débardeur ou brassière
- Talons non portés pour l'échauffement et les étirements, ils ne sont pas obligatoires mais ils participent à la démarche, au placement, au pivot... les talons ne doivent pas avoir de talonnettes en métal. Les bouts ronds ou ouverts sont préférables ou bouts pointus.
- Choisissez une paire confortable à semelles non glissantes.
- Possible aussi en chausson de cours ou pieds nus
- Pour l'échauffement et les étirements : un survêtement, sweat, t-shirt / chaussettes ... à superposer sur la tenue de pole et à retirer pour le cours technique.
- Une serviette pour mettre sur le tapis
- Pas de crème sur le corps le jour de l'entraînement
- Retirer bijoux et piercing

III. ACCUEIL

Merci d'arriver 5 minutes à l'avance afin de commencer à l'heure. Le temps de se changer, papiers, paiements, papotages ... L'accueil ne peut toutefois pas se faire plus de 15 minutes avant le cours.

Pour les cours en visio, être déjà en tenue d'échauffement dès le début du cours.

Merci de votre compréhension.

IV. LES PARTICIPANT(E)S ADMISSIBLES

- Les participant(e)s sont majeur(e)s
- Les adolescent(e)s et enfants peuvent suivre les cours les plus courants avec une Autorisation parentale (écrite + contact malhôte@hopsa.fr)
- Les cours à thèmes et glamour sont ouverts à partir de 18 ans

V. ADMINISTRATIF

- Vous fournissez à Ocean Pole Studio un contact en cas d'urgence.
- Vous autorisez Ocean Pole Studio ou les personnes présentes à effectuer le nécessaire en cas d'accident et à prévenir les secours le cas échéant.
- Vous vous engagez à ne pas venir aux cours en état d'ivresse au sens du code de la route, ni après avoir consommé de la drogue ou encore des médicaments déconseillés pour la conduite.

VI. DÉROULEMENT DES COURS

- Aucun retard de plus de 10min ne sera toléré. Si vous arrivez en retard : vous devrez vous échauffer avant de rejoindre le fil du cours (le prof peut vous orienter mais vous devez effectuer cet échauffement complet pour des raisons de sécurité) le professeur peut décider de vous délivrer le cours si l'échauffement n'est pas effectué , sans remboursement possible.
- En cours vous devez gérer votre niveau de fatigue et « d'appréhension éventuelle ».
- Vous ne vous engagez pas dans une figure « pour essayer » sans parade. Avant de tester vous avez compris et entendu le chemin, les grips et points de vigilances principaux.
- Le professeur est le SEUL capable de juger si vous pouvez passer un niveau d'apprentissage INITIATION à DEBUTANT puis à INTERMÉDIAIRE puis à CONFIRMÉ .
- Lorsque c'est votre binôme qui travaille sur la barre et que vous n'êtes pas en position de parade prévu avec lui/elle , vous devez rester à distance de la barre pour ne pas la gêner et par sécurité (risque de coups et de chocs).
- Si vous vous trouvez sur un cours "tout niveau", vous ne réalisez que les figures correspondant à votre niveau ou préalablement approuvées par le professeur.
- À tout moment vous pouvez choisir d'utiliser les tapis de chute (sans les talons), ou demander une parade (nb: pas de parade possible pour les spins)
- Les parades sont des aides à la réalisation (renforcent les grips ou orientent le corps lors d'une descente moins contrôlée) mais ne sont pas à la pour vous portez complètement.
- Vous ne réalisez pas la parade d'une élève si vous n'avez pas appris à le faire (le geste qui nous semble logique n'est pas toujours le mieux approprié. Chaque figure nécessite une parade spécifique) ou si vous ne vous en sentez pas la force ou la technique.
- Même une fois les figures acquises vous restez concentrée et appliquée sur vos grips et points de vigilances.
- Vous vous hydratez pendant la séance et participez aux étirements de fin.
- Aucun comportement injurieux, raciste, sexiste, dégradant, violent, moqueur... ne sera toléré.
- Tout comportement considéré comme désobligeant, nuisible au bon déroulement du cours, sera sanctionné en premier lieu par un avertissement verbal direct, puis par une exclusion du cours sans possibilité de remboursement. Un refus définitif d'accès aux locaux d' Ocean Pole Studio sera prononcé en cas de persistance ou récidive du comportement désobligeant et ce, sans possibilité de remboursement.
- Il est interdit de filmer les cours ou les démonstrations du professeur sans l'accord préalable de ce dernier. Il est toutefois possible de filmer le chaînemeint entre élèves, à la fin d'un cours si le professeur l'autorise.

VII. ACCÈS AUX LOCAUX

L'accès aux locaux de Ocean Pole Studio est strictement réservé aux Abonné(e)s et aux Invités validés par la gérante. Aucune autre personne n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement.

Les chaussses portées en extérieurs sont strictement interdites dans les locaux.

Les élèves sont responsables de leurs affaires : la structure ne saurait être tenue responsable en cas de vol.

Nous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeur.

L'accès aux locaux est strictement interdit aux animaux, à l'exception des chiens accompagnant les déficients visuels.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool à l'intérieur et devant la porte du studio.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool à l'intérieur et devant la porte du studio.

Les règles de vie en communauté, notamment le respect d'autrui, doivent être scrupuleusement respectées.

La nourriture est interdite dans les locaux, à l'exclusion de l'Espace Détente.

Il est interdit d'utiliser les barres de pole dance ainsi que l'ensemble du matériel en dehors des heures de cours ou de location de salle.

Il est formellement interdit d'ouvrir et de fouiller dans les placards, sans autorisation.

VIII. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le studio est ouvert à toute personne souhaitant pratiquer les activités proposées et détentrice d'un certificat médical lui autorisant la pratique de cette activité et d'une attestation de responsabilité civile.

Lors de son inscription, l'élève s'engage à obtenir un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités proposées par Ocean Pole Studio et à souscrire une assurance responsabilité civile. Le certificat médical, ainsi que l'attestation de responsabilité civile devront être renouvelées chaque année par l'élève.

IX. MINEURS

Nous acceptons les mineurs dès l'âge de 6 ans dans les cours section junior UNIQUEMENT (horaires et tarifs disponibles sur le site), avec accord préalable des responsables légaux, ce sont bien les deux parents qui doivent signer la fiche de renseignements qu'ils soient séparés ou non.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de déposer l'enfant à son cours.

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de Ocean Pole Studio.

Le professeur a toute autorité pour demander aux parents de sortir de la salle de cours.

Si le professeur tolère la présence des parents, ceux-ci ne peuvent en aucun cas intervenir de quelque façon que ce soit sur le déroulement des cours, (signes, conseils, ou toutes réactions pouvant déconcentrer l'enfant)

En relevant une prestation chez Ocean Pole Studio, vous déclarez avoir pris pleinement connaissance des risques qu'engendre cette activité et vous les acceptez.

Ainsi vous déclarez vous reconnaître responsable de toutes conséquences qui pourraient être liées à la pratique des activités physiques dispensées chez Ocean Pole Studio et dégagez de toute responsabilité Ocean Pole Studio, les membres de son équipe ou invités externes.

Vous renoncez à toute plainte en cas d'accident, blessure, dommage ou douleurs causées par votre participation ou celle de votre enfant mineur à un cours chez Ocean Pole Studio. Vous déclarez également avoir lu et accepté le présent règlement intérieur et les CGV disponibles chez Ocean Pole Studio et sur le site internet <https://oceanopestudio.wixsite.com/accueil>.

En outre, vous ne ferez aucune demande de changement ou de prolongation d'abonnement ou carte de cours.

Fiche information sur votre adhésion à la Licence FFD (Fédération Franchise de Danse)

L'adhésion à la licence FFD s'adresse aux danseuses et danseurs pratiquants, élèves de D'écoles, clubs et associations de danse.

C'est votre pass d'accès aux activités FFDanse : elle vous fournit de nombreux avantages sur un an:

• La Protection Du Licencié

Se protéger lorsqu'on danse est incontournable ! L'assurance responsabilité civile ne couvre pas l'élève danseur s'il se blesse dans le cadre de sa pratique. Elle couvre les dommages causés à autrui.

La licence FFDanse garantit, elle, une protection adaptée du danseur :

- **Garanties accidents corporels** : prise en charge des soins (pharmacie, lunettes, dents, ...) et garanties prévoyance supérieures aux exigences légales.
- **Garantie assistance** : une assistance complète valable dans le monde entier pour tout déplacement effectué dans le cadre de l'activité FFDanse.
- **Pour aller plus loin** : une option complémentaire à 8€ / an qui augmente les garanties ci-dessus, vous fait bénéficier de garanties d'ostéopathie, (me consulter)

• Accès Aux Manifestations

La licence FFDanse est votre pass d'accès à l'ensemble des activités fédérales - stages, festivals, concours et compétitions :

- **La compétition** : délégué du Ministère chargé des sports, la FFDanse est la seule fédération de danse en France qui organise des compétitions officielles homologuées et délivre les titres de champions de France. Votre licence vous donne accès à ces championnats.
- **Stages et formation** : nos licenciés peuvent s'inscrire à des formations certifiantes FFDanse. Nos objectifs : conseiller les licenciés, assurer une pratique sûre et de qualité, permettre de se perfectionner et se professionnaliser.

• Les Privilèges Partenaires

Les licenciés FFDanse bénéficient de réductions et d'offres promotionnelles régulières auprès de nos partenaires : maquillage Make-Up For Ever, tenues Panzeri, ...

[En savoir plus les partenariats FFDanse >>](https://ffdanse.fr/index.php/nos-partenaires/partenaires): <https://ffdanse.fr/index.php/nos-partenaires/partenaires>

• Intégrer La Communauté FFDanse

Participez à la vie fédérale. La FFDanse réunit des danseurs de tous horizons autour d'une passion commune pour la danse. C'est le contexte idéal pour développer un lien social, au-delà de la simple pratique d'une activité. Vous y rencontrerez des bénévoles engagés, dans une ambiance volontaire et accueillante.